



## Plan National d'Actions 2018 – 2023 sur le loup et les activités d'élevage

- participation du public,
- calendrier,
- grandes orientations.

Voir p. 2 et 3



## Sommaire

### Le plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage

- Participation du public p. 2
- Calendrier p. 2
- Principales orientations p. 3

Coordination du plan loup p. 4

Dommages p. 5

Protocole p. 6

Accidents – Morts naturelles p. 9

### Mesures de protection :

Carte 2017 des cercles 1 et 2 p. 10  
Zoom sur les chiens de protection p. 12

Pour aller + loin ...l'hybridation p. 14  
Suivi de la population de loups p. 15

Communication p. 16

À lire ... p. 17

- "Le loup" de Jean-Marc Landry
- Etude sur la protection des troupeaux dans les Grands causses aveyronnais

## Chiffres clés 2017

### Suivi de la population de loups

- Suivi hivernal 2016-2017 : 57 ZPP \*
- Suivi estival 2017 : 63 ZPP \*

\* Zone de présence permanente

### Mesures de protection des troupeaux \*

- 5 régions concernées.
- 23 départements concernés.
- 2 440 dossiers déposés.
- 22,94 M€ engagés.

### Crédits d'urgence pour la protection des troupeaux

- 278 000 €

### Indemnisation des dommages \*

- 3 192 constats d'attaques établis.
- 2 989 constats d'attaques indemnisés.
- 11 741 victimes constatées.
- 11 050 victimes indemnisées.
- 28 départements concernés.
- 3,47 M€

\* Données non stabilisées - Dossiers en cours d'instruction.

### Protocole d'intervention

- 1 247 autorisations de tirs de défense en vigueur.
- 159 autorisations de tir de défense renforcée valides.
- 5 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvement délivrés : validité échue.
- 13 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvements renforcés dans 224 communes : validité échue.
- 34 loups tués dans le cadre du protocole d'intervention dont 7 par tir de défense simple, 19 par tir de défense renforcée et 8 par tir de prélèvements renforcés.
- 2 loups tués illégalement.

# Lancement de la consultation publique



## Participation du public du 8/01/2018 au 29/01/2018

Comme annoncé en juin dernier par Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire et Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et à l'issue des travaux conduits depuis six mois en lien étroit avec le préfet coordonnateur, le Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage pour les années 2018-2023 est soumis à la consultation publique ainsi que les deux projets d'arrêtés ministériels associés à ce Plan.

Accédez à la plate-forme de consultations publiques accessibles sur le site internet du ministère de la Transition écologique et solidaire :

👉 **Projet de plan** d'action national sur le loup et les activités d'élevage pour la période 2018-2023,

👉 **Deux projets d'arrêtés** 1) fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) et 2) fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

Téléchargez :

👉 **Le communiqué de presse.**

👉 **Le dossier de presse.**

## Lancement de la consultation publique sur le Plan national d'actions (2018-2023) sur le loup et les activités d'élevage

Partager Twitter LinkedIn Imprimer

Lundi 8 janvier 2018

Comme annoncé en juin dernier par Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire et Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage pour les années 2018-2023 est soumis à la consultation publique à partir d'aujourd'hui. Deux projets d'arrêtés ministériels associés à ce Plan sont intégrés à cette consultation.

Le nouveau Plan se fixe pour objectif de conjuguer la protection de l'espace et les activités d'élevage et de pastoralisme.

Le projet de Plan national d'actions 2018-2023 et le dispositif réglementaire associé, fruit d'une démarche de prospective scientifique et de concertation, tiennent compte :

- du diagnostic du Plan loup 2013-2017 ;
- d'une démarche scientifique approfondie, menée en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- d'une concertation avec les parties prenantes sous le pilotage du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur du plan national d'actions.

Le grand public peut désormais s'exprimer sur les différents axes du projet qui poursuivent les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie de l'espace ;
- mieux protéger et mieux accompagner les activités d'élevage en tenant compte de la présence du loup et en garantissant sa visibilité sur le territoire national ;
- apporter des réponses adaptées et efficaces aux différents contextes de prédation ;
- comprendre les mécanismes de prédation et expérimenter des dispositifs innovants fondés sur la connaissance ;
- mettre en place une gouvernance au plus près du terrain pour assurer le suivi du plan national d'actions et garantir son efficacité.

Pour Nicolas Hulot, Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire « la cohabitation avec la grande faune sauvage, en particulier avec le loup, constitue un enjeu majeur pour nos sociétés. C'est une part essentielle de la biodiversité qui constitue l'avenir de l'humanité. »

De son côté, Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation explique que « la nécessaire conjugaison de protection de la biodiversité d'une part et des activités économiques d'élevage et d'élevage du territoire grâce au pastoralisme d'autre part rendent nécessaires la prise en compte et le respect des impacts environnementaux humains et économiques. »

A l'issue de cette consultation, le nouveau Plan et le dispositif réglementaire associé entreront en vigueur au début du mois de février 2018 après avis du Conseil national de la protection de la nature.

Consultez le Plan national d'actions et le dispositif réglementaire associé et participez à la consultation en cliquant ici.



Nicolas Hulot  
@N\_Hulot

Suivre

La cohabitation avec la grande faune sauvage, en particulier avec le loup, est un enjeu primordial pour la biodiversité. Le nouveau Plan national, protégeant le loup et réduisant l'impact sur l'élevage et le pastoralisme, est proposé à la consultation : [bit.ly/2CPg2Zb](http://bit.ly/2CPg2Zb)



Consultez la vidéo du message de Nicolas Hulot

Le Plan national d'actions 2018 – 2023 sur le loup et les activités d'élevage, l'arrêté cadre sur les tirs et l'arrêté plafond sur les tirs pour 2018 suivent le même calendrier :

12/09/2017  
Réunion  
d'échanges et  
d'information  
sur le loup

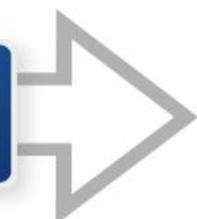
10/11/2017  
Réunion  
d'échanges et  
d'information  
sur le loup

12/12/2017  
Réunion  
d'échanges et  
d'information  
sur le loup

Du 8/01 au  
29/01/2018  
Participation  
du public

12 janvier  
2018  
Consultation  
du CNPN

Février 2018  
Publication et  
entrée en  
vigueur



# Orientations du plan national d'actions 2018 – 2023 sur le loup et les activités d'élevage

## Priorité donnée à la protection des troupeaux

- Poursuite rationnelle du déploiement des mesures de protection.
- Renforcement de la protection dans les foyers d'attaques.
- Mise en place d'un accompagnement technique pour la mise en œuvre de la protection.
- Mise en place d'un réseau « chiens de protection ».
- Mise en place d'un observatoire de l'efficacité des mesures de protection.
- Développement d'expérimentations de mesures de protection et d'effarouchement innovantes.

## Plan de soutien au pastoralisme

- Aide à l'emploi.
- Soutien aux filières de produits agricoles de qualité.
- Favoriser la croissance par :
  - la connaissance,
  - la recherche,
  - et l'innovation.

## Expérimentation

- Equipe d'appui de bergers mobiles pour la mise en place de la protection des troupeaux :
  - dans les Parcs nationaux
  - ou/et les foyers d'attaque

## Garantir aux éleveurs le droit de défendre leurs troupeaux et adapter la réponse à la pression de prédation

- Caler la campagne de tirs sur l'année civile ;
- Gestion privilégiant les tirs de défense de janvier à septembre. Tirs de prélèvements possibles de septembre à décembre ;
- Exceptionnellement, en toute fin d'année, tirs de défense simple hors plafond ;
- Libéralisation du tir de défense à canon rayé ;
- Accès plus rapide au tir de défense renforcée sur les fronts de colonisation ;
- Priorisation des tirs de prélèvements et prélèvements renforcés sur les foyers d'attaques et sur certains fronts de colonisation, sur avis du préfet coordonnateur ;
- Pérenniser la brigade nationale loup de l'ONCFS.

## Prise en compte de la préservation du loup

- Améliorer la connaissance sur la biologie et l'éthologie de l'espèce.
- Atteindre progressivement un seuil de viabilité de la population fixé à 500 spécimens.

## Plafond de tir

- Plafond annuel fixé à 10% de la population ;
- Si le plafond ainsi fixé était atteint avant le 31 décembre, possibilité de relèvement de 2 % supplémentaires ouvert aux seuls tirs de défense simple et tirs de défense renforcée. Exceptionnellement, en toute fin d'année, tirs de défense simple hors plafond ;
- Pour 2018, le plafond est fixé à 40 spécimens. Il sera ré-évalué une fois les résultats du suivi hivernal de la population connus pour correspondre à 10 % de l'effectif estimé.

## Vérification proportionnée et progressive de la protection des troupeaux avant indemnisation des dommages

La vérification ne sera pas effectuée à l'occasion du constat d'attaque.

# Coordination du plan loup

## Dates marquantes

10 novembre  
et  
12 décembre 2017

:

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur sur le loup a présidé les réunions du groupe national d'information et d'échanges sur le loup.

Téléchargez  le **communiqué de presse** publié à l'issue de la séance de travail du 12 décembre

Lors de la séance de novembre, le projet de plan détaillé du prochain plan loup 2018-2023 avait été remis aux participants en les invitant à formuler leurs observations avant la fin du mois de novembre.

L'ensemble des contributions reçues et analysées, accompagné de l'état des lieux et du projet de plan national d'actions ont été adressés aux membres du groupe dans la perspective de la réunion de décembre de même que les projets d'arrêté cadre et d'arrêté seuil concernant les interventions sur la population de loups.

30 octobre,  
9 novembre  
et 8 décembre 2017

:

Le préfet coordonnateur a participé aux réunions interministérielles portant sur l'élaboration du plan national d'actions 2018 – 2023 sur le loup et les activités d'élevage.

## Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions locales

14 novembre 2017

:

Participation à la réunion de restitution du comité de pilotage de l'étude « L'adoption des mesures de protection des troupeaux sur le territoire des Grands Causses permettrait-elle aux systèmes d'élevage de rester viables face à l'arrivée des loups ? » menée par l'INRA et Montpellier SupAgro, en partenariat avec le CERPAM. Voir p.18.

20 novembre 2017

:

Participation au comité départemental loup de l'Hérault.

23 novembre 2017

:

Participation à la réunion d'installation de la cellule de veille de l'Indre.

23 novembre 2017

:

Participation à la réunion d'information des services de l'État des départements de la région Centre – Val de Loire.

27 novembre 2017

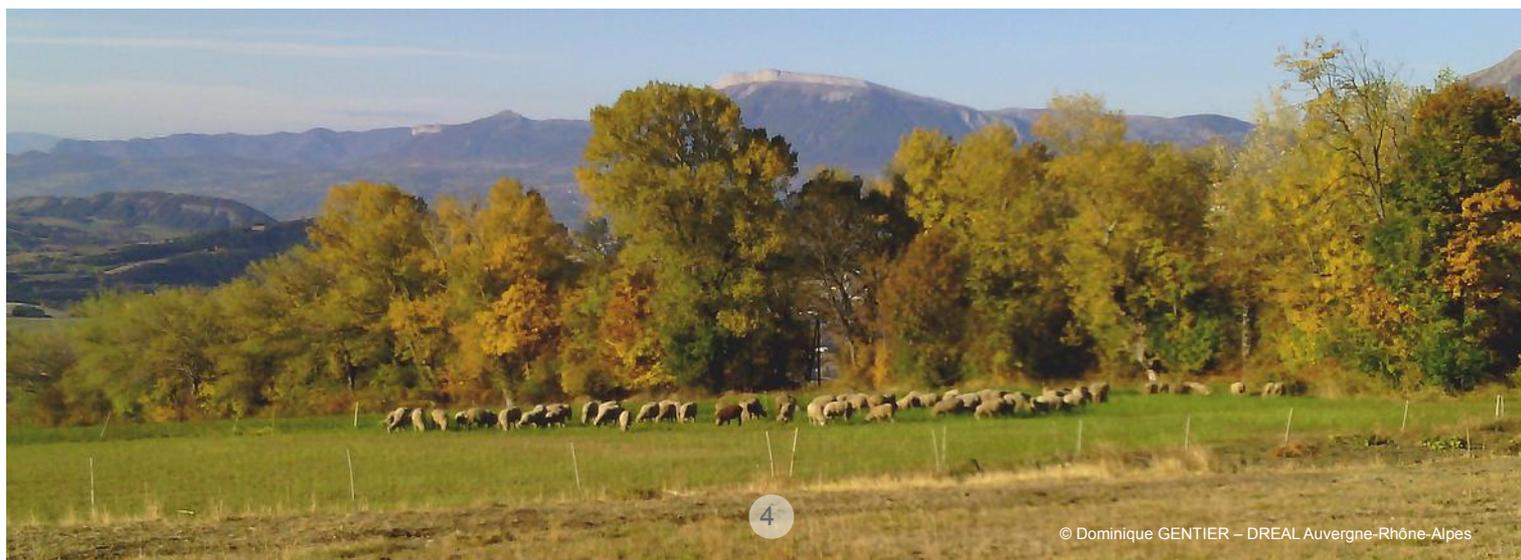
:

Participation à la réunion du comité départemental loup de l'Isère.

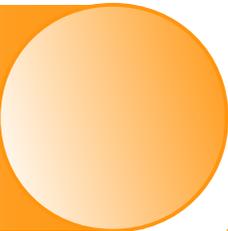
13 décembre 2017

:

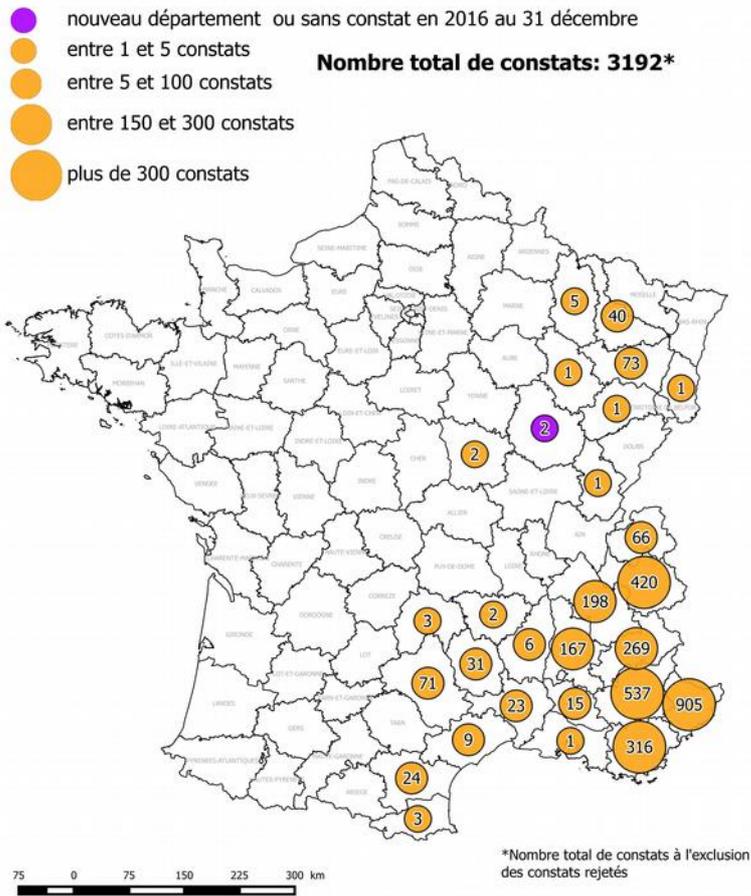
Participation au comité de veille gardois sur le loup.



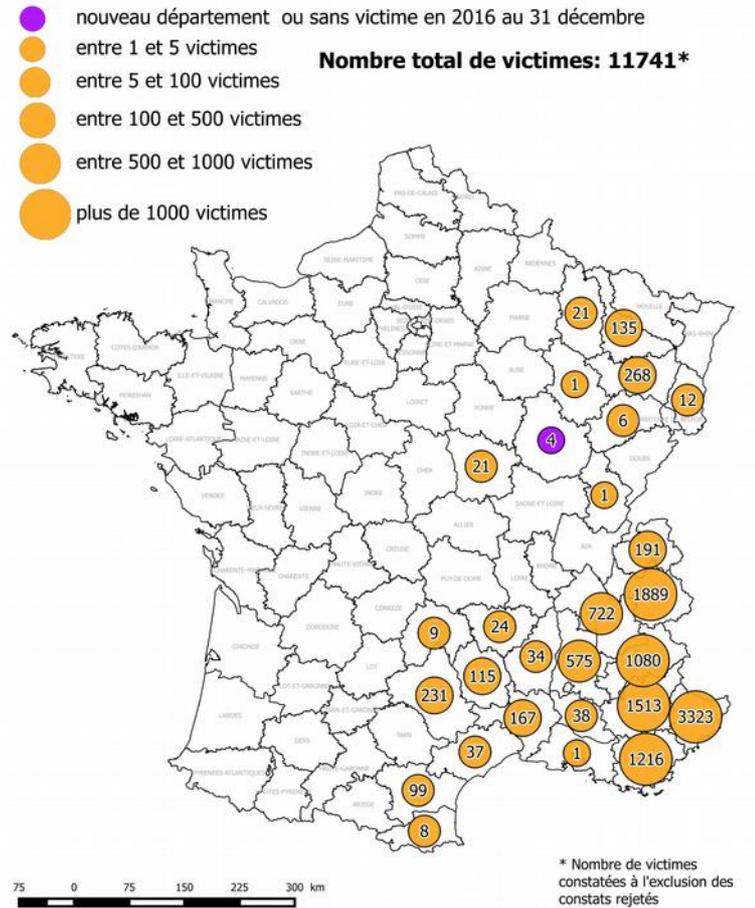
# Données sur les dommages



## Données constats 2017 du 1er janvier au 31 décembre Extraction Géoloup du 4 janvier 2018

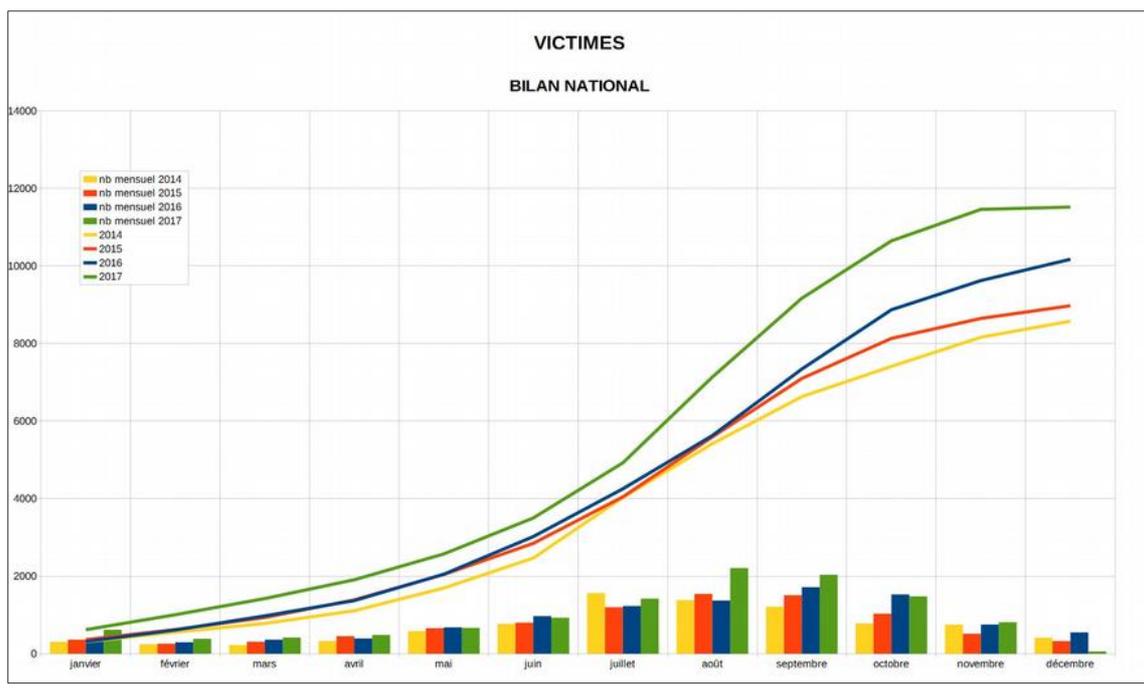


## Données victimes 2017 du 1er janvier au 31 décembre Extraction Géoloup du 04/01/2018



Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHNPPME - 2018  
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHNPPME Auvergne-Rhône-Alpes - DOT(M) 2018

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHNPPME - 2018  
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHNPPME Auvergne-Rhône-Alpes - DOT(M) 2018



# Protocole d'intervention

**Au 31 décembre 2017, 35 spécimens ont été décomptés** du plafond de 40 fixé par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2017.

## Rappel :

- **Entre le 36<sup>e</sup> et le 39<sup>e</sup> loup tué ou blessé, toutes les autorisations de tir de défense et de tir de défense renforcée en vigueur seront automatiquement suspendues pendant 24 heures après chaque destruction ou blessure d'un nouveau loup.**
- **A l'atteinte du 40<sup>e</sup> spécimen tué, les tirs de défense et les tirs de défense renforcée en vigueur seront suspendus jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté fixant le plafond : les arrêtés préfectoraux correspondants cesseront de produire leur effet.**

## Détail des loups décomptés :

### ● 1 cas de braconnage :

1<sup>er</sup> octobre 2017 : Les services de l'ONCFS ont découvert la dépouille d'un loup mâle adulte dans le massif du Chablais, en dehors des zones de présence permanente de l'espèce connues pour le département de la Haute-Savoie. L'autopsie a révélé que cet individu a été abattu par arme à feu alors qu'aucun tir n'était autorisé localement dans le cadre du protocole d'intervention sur la population de loups. Une enquête pour destruction d'une espèce protégée est donc en cours.

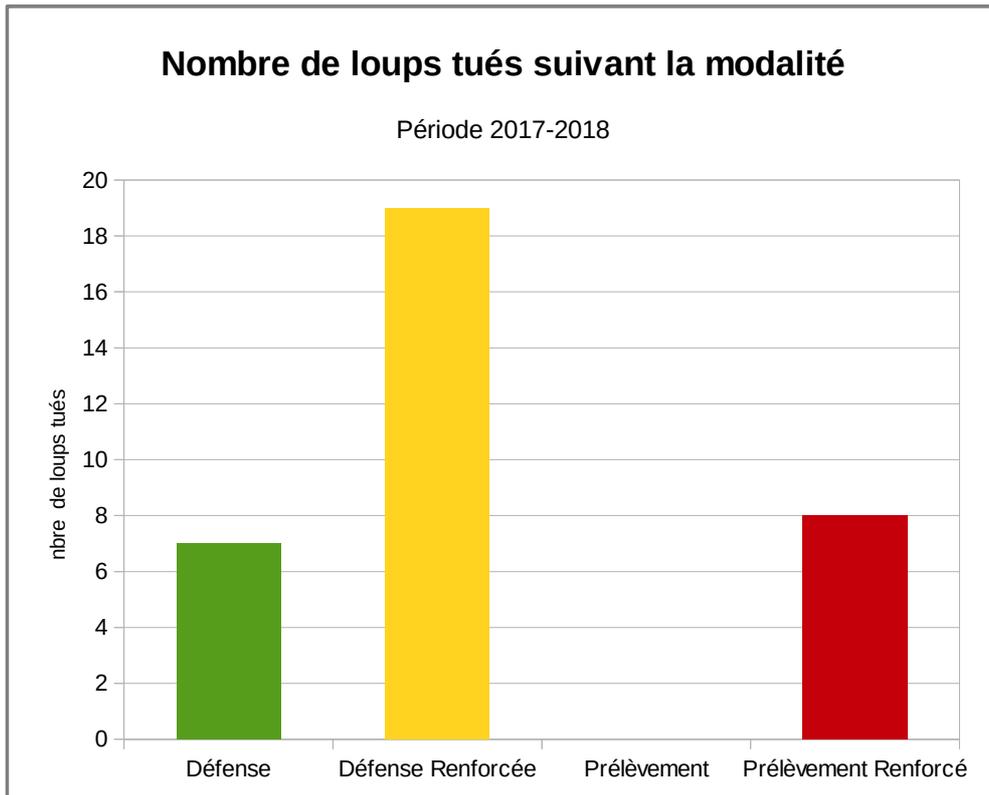
### ● 34 loups abattus dans le cadre du protocole d'intervention sur la population de loups.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2017  InfoLoup n° 17

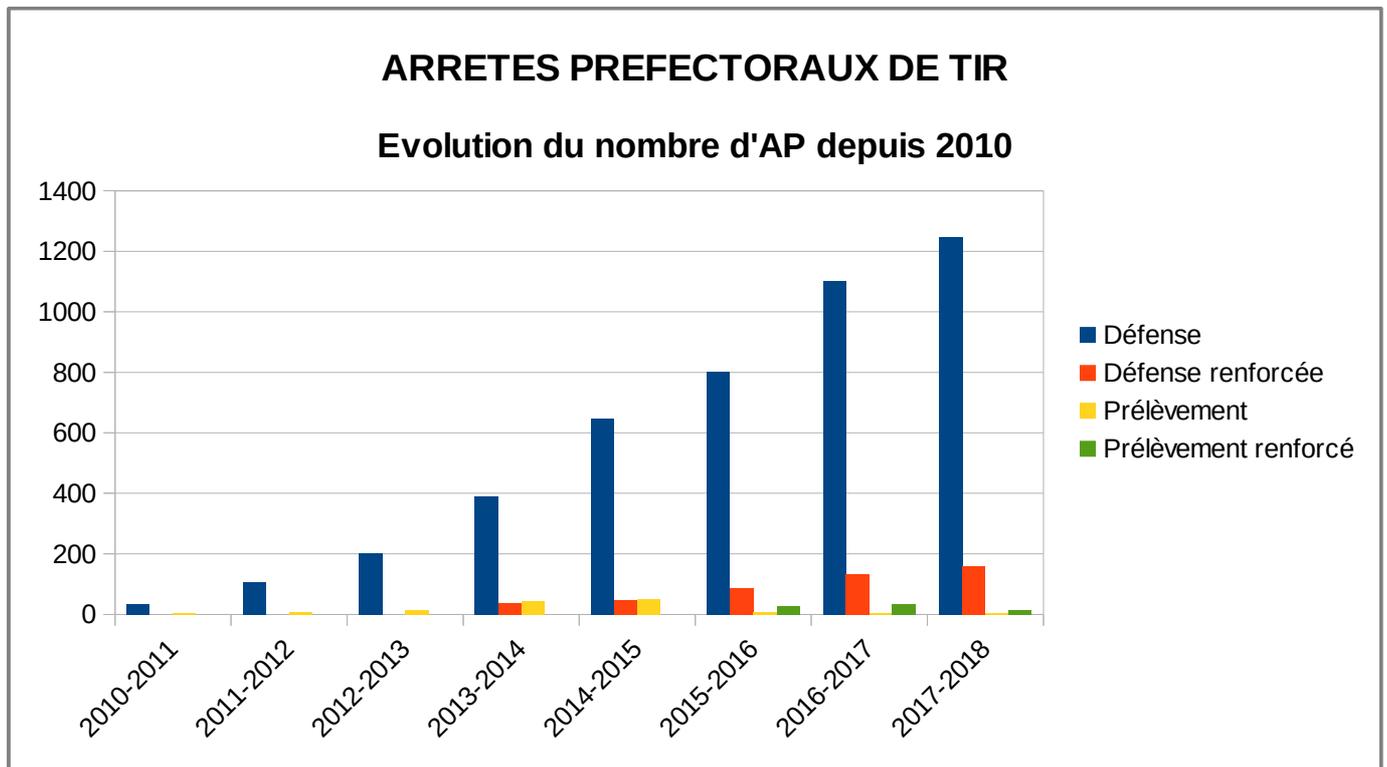
Du 1<sup>er</sup> septembre au 9 novembre 2017  InfoLoup n° 18

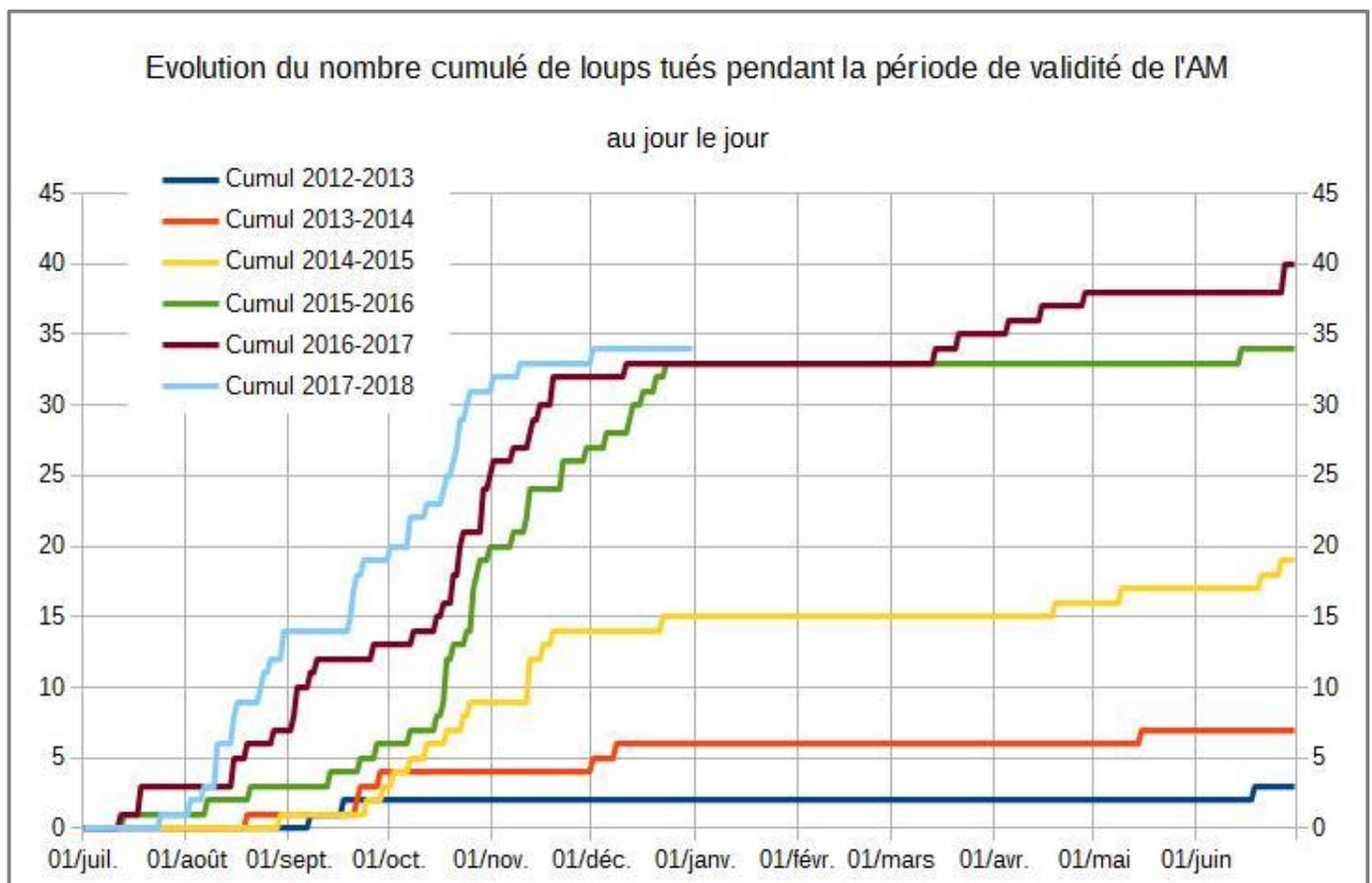
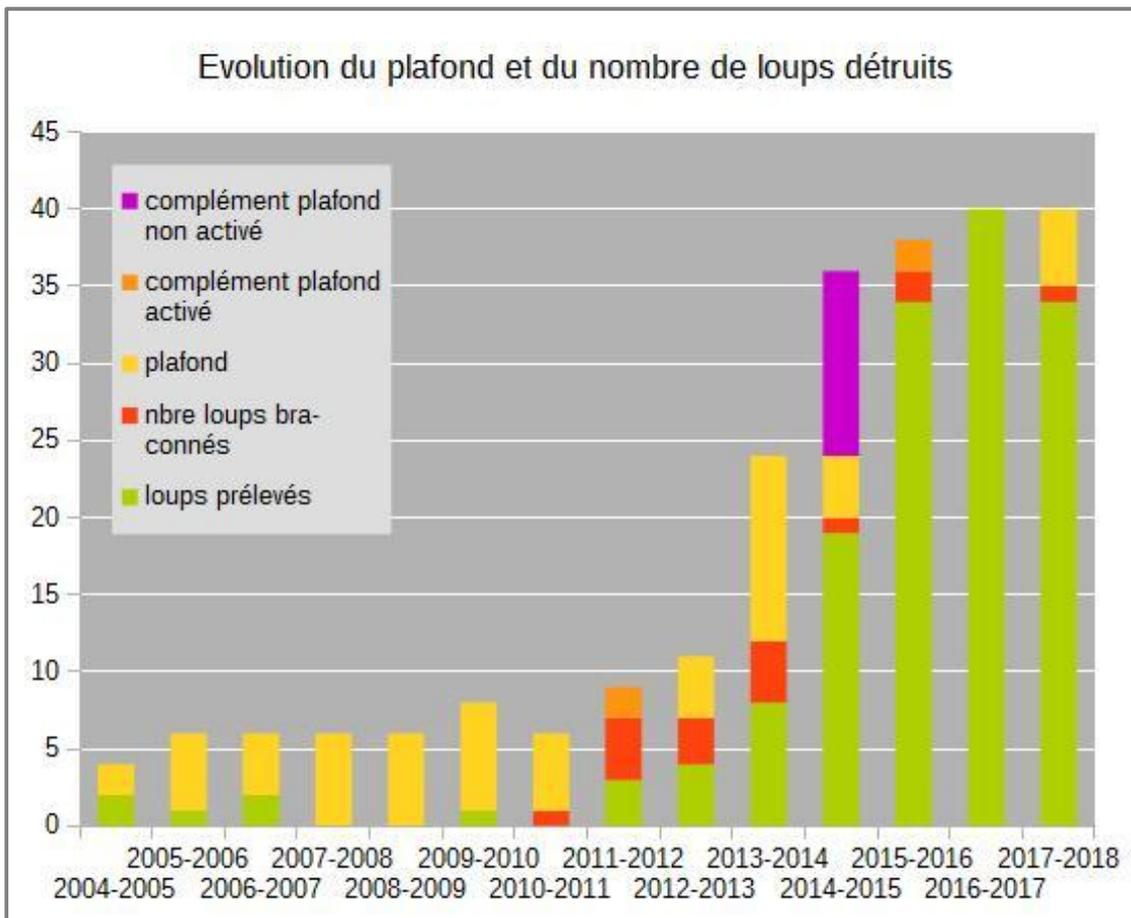
1<sup>er</sup> décembre 2017 : Un jeune adulte mâle a été touché le 1<sup>er</sup> décembre par un tir de défense sur la commune de Bayons, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Les recherches entreprises ont permis de retrouver en fin d'après-midi le cadavre de l'animal non loin du troupeau.

# Bilan de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2017



## Evolution de la mise en oeuvre des interventions sur la population de loups





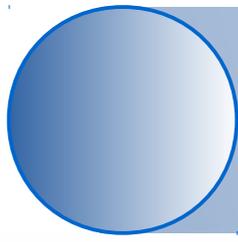
# Accidents – Morts naturelles

## Détail des cas d'accidents enregistrés :

- 16 octobre 2017 : Un loup a été découvert mort sur la commune de Thorame-Basse, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Les premières constatations font ressortir un choc frontal probablement dû à une collision avec un véhicule. La mort peut être considérée comme accidentelle, jusqu'à nouvelle information.
- 18 novembre 2017 : La cadavre d'une jeune louve a été retrouvé au bord de la route reliant Chamaloc à Die, dans le département de la Drôme. Il a été pris en charge par l'ONCFS et conduit au Laboratoire départemental vétérinaire pour autopsie.
- 20 novembre 2017 : Le service départemental de l'ONCFS des Bouches-du-Rhône a récupéré le cadavre d'un jeune loup au lieu-dit Le Merle sur la commune de Salon de Provence le long de la RN 113. L'autopsie et les analyses réalisées par le laboratoire départemental d'analyses du Vaucluse concluent à une mort due à une collision.
- 24 novembre 2017 : Le service départemental de l'ONCFS de la Savoie a récupéré le cadavre d'un loup suite à une collision survenue avant le jour sur l'autoroute de Maurienne (A43) à hauteur de la commune de Saint Rémy de Maurienne. Le cadavre a été déposé au Laboratoire d'analyses vétérinaires de Chambéry pour autopsie.
- 10 décembre 2017 : Un mâle adulte a été trouvé mort sur la voie ferrée sur la commune du Freney, Savoie. Les agents du service départemental de l'ONCFS ont transféré le cadavre au laboratoire départemental de Chambéry.
- 18 décembre 2017 : Un cadavre de loup a été récupéré sur l'autoroute A43, en Maurienne, sur la commune de Saint-André, Savoie. L'animal a été remis au Laboratoire de Chambéry par les agents du service départemental de l'ONCFS. L'état de la dépouille n'a pas permis de déterminer le sexe de l'animal. L'autopsie devrait apporter des précisions.
- 8 janvier 2018 : Un cadavre de loup mâle adulte a été récupéré par le service départemental de l'ONCFS sur la commune de Saint-Julien-du-Verdon, Alpes-de-Haute-Provence, à proximité immédiate de la RN 202. L'animal, probablement percuté par un véhicule, doit être remis au Laboratoire Vétérinaire de Gap pour analyse.

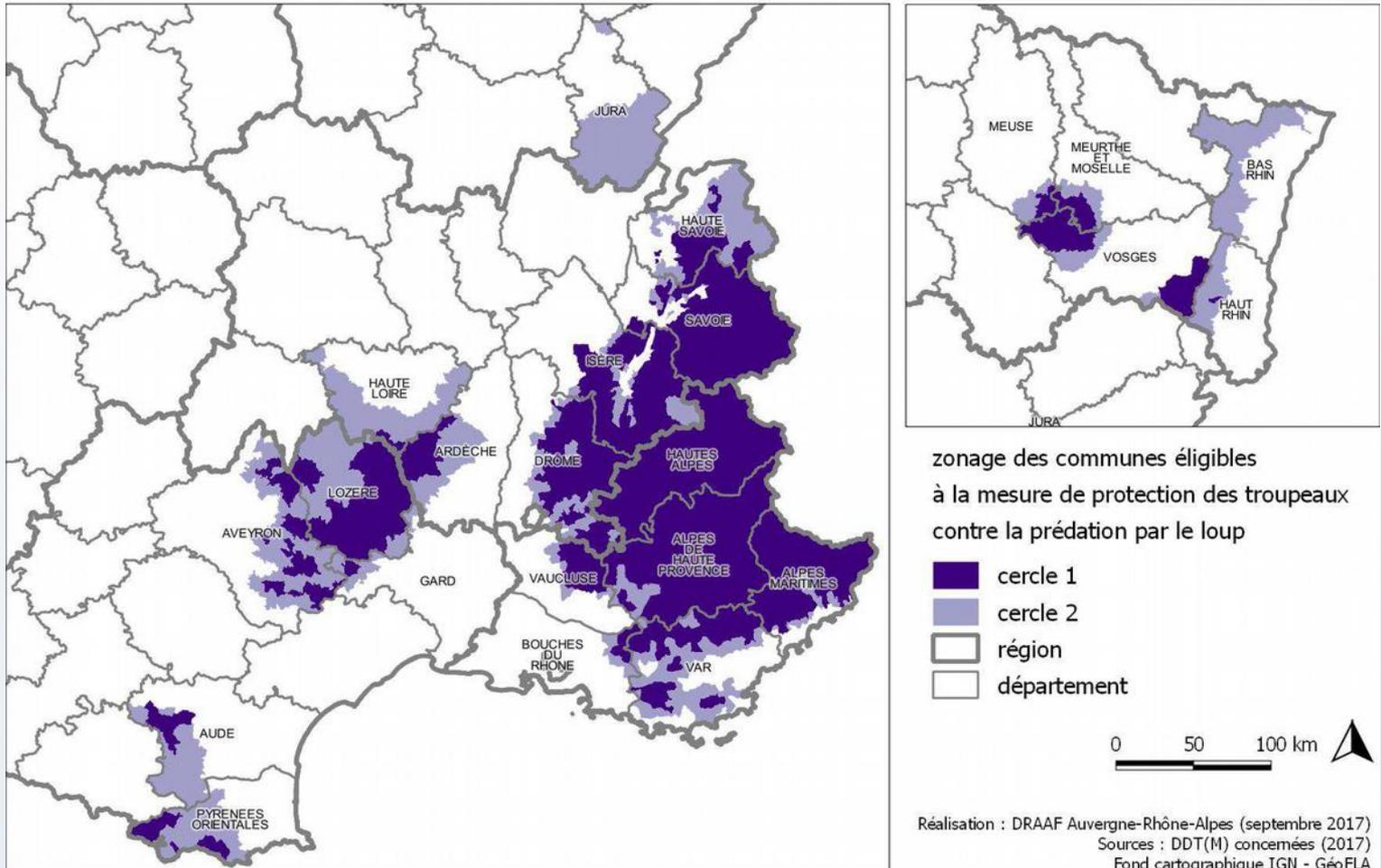
## Détail des cas de mort naturelle enregistrés :

- 31 octobre 2017 : Un cadavre de loup desséché et très incomplet a été découvert sur la commune de Coursegoules, dans le département des Alpes-Maritimes. La radiographie pratiquée ne met pas en évidence de trace de projectile métallique ou de fracture apparente qui permettrait de conclure à un acte de braconnage ou à une collision.
- 2 novembre 2017 : Le cadavre d'une femelle adulte a été retrouvé sur la réserve des Hauts-Plateaux du Vercors (commune de Chichilianne). Il a été pris en charge par les agents de l'ONCFS. L'autopsie permet d'établir qu'il s'agit d'une louve adulte. Cependant, le cadavre ayant été consommé en grande partie, la cause de la mort n'a pas pu être établie.
- 8 novembre 2017 : Un cadavre de grand canidé a été découvert dans le lit de l'Isère à Seez, dans le département de la Savoie. Il a été pris en charge par l'ONCFS et déposé au laboratoire départemental vétérinaire pour radiographie et autopsie. En raison de l'état de putréfaction avancée du cadavre, l'autopsie n'a pas permis d'identifier avec certitude à quelle espèce appartient ce grand canidé. Les analyses génétiques qui seront réalisées pourront permettre de conclure. S'agissant de la cause de la mort, à ce stade des investigations, l'animal semble avoir été abattu par arme à feu.



# Protection des troupeaux

## Zonages 2017 des communes éligibles à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup - France continentale

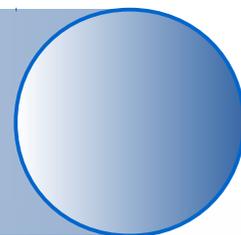


**Le dispositif de protection des troupeaux contre la prédation** permet d'accompagner les éleveurs d'ovins et caprins dans l'évolution de leur système d'élevage en finançant les surcoûts liés à la mise en place de moyens de protection (80 % sous forme de contrats annuels). Cofinancé par l'Etat et le FEADER, il est intégré dans le cadre national commun à tous les programmes de développement rural régionaux (PDRR).

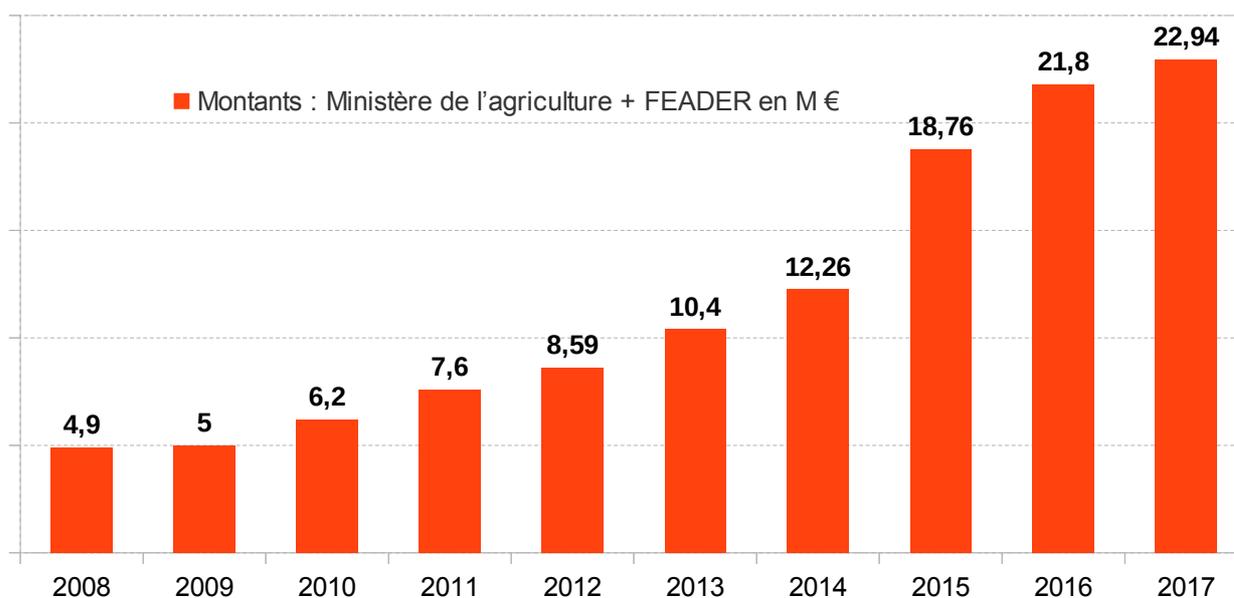
Les mesures du dispositif sont mises en œuvre dans les territoires délimités par le préfet où la prédation est avérée (cercle 1) et où elle est probable (cercle 2).

Ne pas confondre les crédits d'urgence avec le dispositif de protection des troupeaux : ce sont des crédits d'Etat délégués de l'agriculture pour faire face aux situations de crise liées à des attaques de loup.

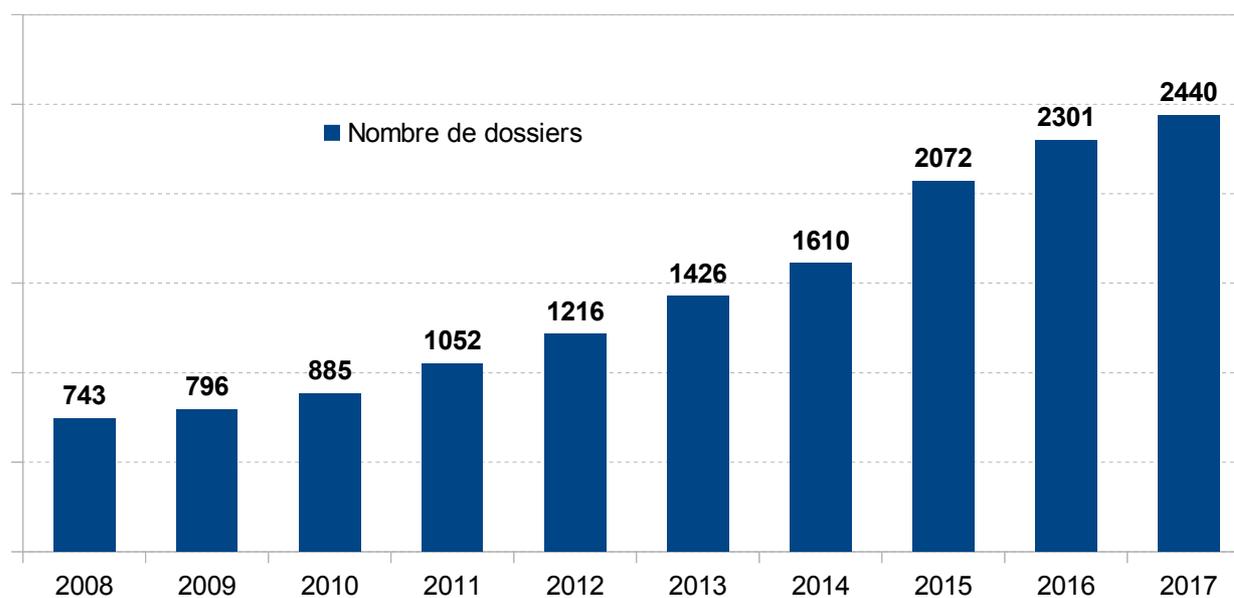
278 000 €, c'est le montant des crédits d'urgence mobilisés en 2017 pour mettre en place en urgence des moyens de protection



## Evolution des aides à la protection des troupeaux contre la prédation



## Evolution du nombre de dossiers déposés dans le cadre du dispositif de protection des troupeaux



# Zoom sur ... l'aide "chiens de protection des troupeaux"

## Quelques chiffres en 2017 :

- **1 293** éleveurs ont demandé l'aide forfaitaire pour l'entretien de chiens de protection des troupeaux.
- Ce qui correspond à **3 416** chiens de protection.

- **304** éleveurs ont demandé l'aide pour l'achat de chiens de protection.
- Ce qui correspond à l'acquisition de **384** chiens de protection

- **136** actes vétérinaires de stérilisation ont été financés.

L'aide sur les chiens de protection permet de financer en partie les dépenses liées à :

- l'achat, l'acquisition de chien(s),
- l'entretien, c'est-à-dire l'alimentation et certains frais vétérinaires,
- les tests de comportement.



© Fabien POIRIE – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

## Réseau technique sur les chiens de protection

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a confié la mise en place et la coordination du réseau technique sur les chiens de protection à l'Institut de l'Élevage (IDELE).

Voir  [InfoLoup n° 17](#).

Dans le cadre de la mise en place de l'aide à l'accompagnement technique du dispositif de protection des troupeaux, **ce réseau constituera un choix possible parmi d'autres structures éventuelles pour l'éleveur qui souhaite un appui technique sur les chiens de protection.**

**Il a vocation à créer une dynamique d'accompagnement technique autour des chiens de protection par :**

- l'appui individuel,
- la mise à disposition d'information,
- la réalisation de formation collective.

Il sera renforcé par le biais de relais locaux :

- chambres d'agriculture,
- services pastoraux...

Il pourra évoluer via des personnes référentes.

L'IDELE diffuse l'imprimé ci-dessous aux chambres d'agriculture et structures concernées.

### Création d'un réseau technique national sur les chiens de protection des troupeaux



L'Institut de l'Élevage met en place un réseau technique pour améliorer l'accompagnement des éleveurs et des bergers dans leur travail au quotidien avec leur(s) chien(s) de protection.



#### DIFFUSER LES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE DE CHOIX ET D'UTILISATION DE CHIENS DE PROTECTION ET ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLEVEURS ET BERGERS

Pour qu'un chien de protection remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles clés doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation. Compte tenu des besoins croissants des éleveurs et bergers et fort de son expérience dans l'animation du réseau des formateurs chiens de conduite, l'Institut de l'Élevage, à la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et suite aux échanges du groupe national de travail sur les chiens de protection, met en place un réseau de référence technique afin de permettre un transfert des savoirs et des savoir-faire en matière d'utilisation de chiens de protection.

Il s'appuiera dans un premier temps sur l'expérience de 6 éleveurs, utilisateurs expérimentés et reconnus de chiens de protection. Des connaissances acquises par les structures de Recherche et Développement, notamment les services pastoraux du Massif Alpin, pourront venir également alimenter les échanges.

La diffusion des connaissances passera par de la formation collective mais également par de l'appui individuel, réalisé à la demande de l'éleveur sur son exploitation. L'ensemble de ce dispositif d'accompagnement sera opérationnel courant 2018. De nouveaux référents techniques et des relais locaux viendront alors renforcer l'équipe pour assurer une couverture nationale et répondre au mieux aux besoins des éleveurs et bergers selon leur(s) territoire(s) et le(s) mode(s) de conduite de leur(s) troupeau(x).

Avec le soutien financier du



**Contact :**  
Barbara DUCREUX  
[barbara.ducieux@idele.fr](mailto:barbara.ducieux@idele.fr)  
01 40 04 49 49

## Pour aller plus loin...

# L'hybridation du loup en France

Le 22 novembre dernier, un collectif d'éleveurs et d'élus a communiqué sur l'hybridation entre le loup et le chien et sur les analyses génétiques conduites à sa demande par le laboratoire allemand ForGen.

Les travaux de ce laboratoire réfutent les résultats de l'étude réalisée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et le laboratoire ANTAGENE sur la présence d'hybrides au sein de la population de loups française publiée le 13 septembre 2017.

S'il est prévu que soient levées, avec l'aide des deux laboratoires, certaines incertitudes et approximations, l'ONCFS émet d'ores et déjà plusieurs observations et réserves :

1. Les résultats présentés par ce collectif de particuliers font état de 127 échantillons collectés et analysés, parmi lesquels 20 sont analysés de façon complète et sont tous qualifiés d'hybrides de lignée non italienne.
2. Ces résultats paraissent étonnants au regard de ceux précédemment obtenus par l'ONCFS. Pour mémoire, les résultats de l'ONCFS sont ceux-ci : 228 échantillons ont été envoyés au laboratoire Antagène durant l'été 2017 ; parmi les échantillons qui ont pu être analysés, 130 échantillons étaient soit des hybrides, soit des loups, et suite à analyse plus précise : 120 sont des loups, tous de lignée génétique italienne, 2 ont des signatures génétiques qui correspondraient à des hybrides de 1ère génération (cad père ou mère chien) et 8 ont des signatures génétiques qui correspondraient à une hybridation plus ancienne (cad grand-père, ou grand-mère, ou arrière grand-père etc chien).
3. L'ONCFS va organiser une rencontre afin que les deux laboratoires, ForGen et Antagène, puissent confronter leurs résultats et mieux comprendre les divergences.
4. Dans l'attente de cette rencontre, l'ONCFS demeure extrêmement confiant dans les résultats fournis par Antagène.
5. Au vu des documents diffusés lors de cette conférence de presse, l'ONCFS est d'autant plus confiant dans les résultats fournis par Antagène et précautionneux sur les conclusions apportées par ce collectif de particuliers : les étapes de prélèvement et manipulation des échantillons, les marqueurs recherchés –ou écartés, la lecture et l'interprétation des résultats montrent des lacunes importantes.
6. L'étude présente également d'autres méthodes telles que des analyses cartographiques qui remettent en cause le nombre de loups détectés, des analyses de crânes, de photos, sur lesquelles l'ONCFS émet également de sérieuses réserves.
7. D'autres éléments présentés dans l'étude ne sont pas de nature scientifique ni technique, mais politiques visant à remettre en cause de façon globale les actions de l'Etat sur le dossier du Loup. Ces particuliers se placent de façon évidente dans une posture de contestation et de revendication.

**Retrouvez les communiqués de presse de l'ONCFS du 13 septembre et du 14 décembre 2017 ainsi que tous les documents associés sur**

 [le site de l'ONCFS](#)

# Suivi de la population de loups

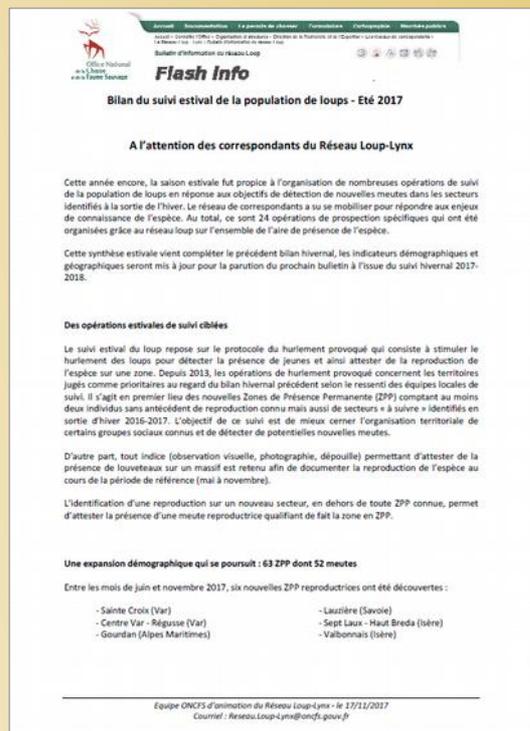
## Publication de l'ONCFS

### Bilan du suivi estival de la population de loups - Été 2017

Ce bilan estival fait état de :

- **63 Zones de Présence Permanente (ZPP** : zone avec présence d'au moins 1 loup sur 2 hivers consécutifs avec confirmation par la génétique ou zone avec mise en évidence de reproduction), contre 57 ZPP détectées en sortie d'hiver 2016-2017,
- **dont 52 meutes** (en Europe occidentale, une meute est le plus souvent composée de 3 à 8 individus), contre 42 à l'issue de l'hiver 2016-2017,
- **une poursuite de l'extension** de l'espèce sur les massifs alpins et provençaux.

Retrouvez tous les détails dans le Flash info Loup Été 2017 sur  le site de l'ONCFS.



**Flash Info**  
Bilan du suivi estival de la population de loups - Été 2017

**A l'attention des correspondants du Réseau Loup-Lynx**

Cette année encore, la saison estivale fut propice à l'organisation de nombreuses opérations de suivi de la population de loups en réponse aux objectifs de détection de nouvelles meutes dans les secteurs identifiés à la sortie de l'hiver. Le réseau de correspondants a su se mobiliser pour répondre aux enjeux de connaissance de l'espèce. Au total, ce sont 24 opérations de prospection spécifiques qui ont été organisées grâce au réseau loup sur l'ensemble de l'aire de présence de l'espèce.

Cette synthèse estivale vient compléter le précédent bilan hivernal, les indicateurs démographiques et géographiques seront mis à jour pour la parution du prochain bulletin à l'issue du suivi hivernal 2017-2018.

**Des opérations estivales de suivi ciblées**

Le suivi estival du loup repose sur le protocole du hurlement provoqué qui consiste à stimuler le hurlement des loups pour détecter la présence de jeunes et ainsi attester de la reproduction de l'espèce sur une zone. Depuis 2013, les opérations de hurlement provoqué concernent les territoires jugés comme prioritaires au regard du bilan hivernal précédent selon le ressenti des équipes locales de suivi. Il s'agit en premier lieu des nouvelles Zones de Présence Permanente (ZPP) comptant au moins deux individus sans antécédent de reproduction connu mais aussi de secteurs « à suivre » identifiés en sortie d'hiver 2016-2017. L'objectif de ce suivi est de mieux cerner l'organisation territoriale de certains groupes sociaux connus et de détecter de potentielles nouvelles meutes.

D'autre part, tout indice (observation visuelle, photographie, dépouille) permettant d'attester de la présence de louveteaux sur un massif est retenu afin de documenter la reproduction de l'espèce au cours de la période de réfrérence (mai à novembre).

L'identification d'une reproduction sur un nouveau secteur, en dehors de toute ZPP connue, permet d'attester la présence d'une meute reproductrice qualifiant de fait la zone en ZPP.

**Une expansion démographique qui se poursuit : 63 ZPP dont 52 meutes**

Entre les mois de juin et novembre 2017, six nouvelles ZPP reproductrices ont été découvertes :

- Sainte Croix (Var)	- Lauzière (Savoie)
- Centre Var - Régusse (Var)	- Sept Laux - Haut Breda (Isère)
- Gourdan (Alpes Maritimes)	- Valbonnais (Isère)

Équipe ONCFS d'animation du Réseau Loup-Lynx - le 17/11/2017  
Courriel : Réseau.Loup-Lynx@oncfs.gouv.fr



## Historique des articles parus dans InfoLoup

The left screenshot shows the 'intranet' interface with a list of articles under the heading 'Consulter les lettres InfoLoup et la liste des articles : "Zoom sur...", "Pour aller + loin", etc.'. The right screenshot shows the public website 'MISSION LOUP' with a detailed view of a letter titled 'Lettre d'information InfoLoup' and a table of historical publications.

Numéro	Date de parution	Traçage
17	Juin-Août 2017	<a href="#">InfoLoup n°17</a> (format pdf - 1.8 Mo - 13/08/2017) <ul style="list-style-type: none"> <li>Zoom sur : Le DDT des Alpes-de-Haute-Provence</li> <li>Coastal : Usage des images photographiques</li> </ul>
16	Mai-Juin 2017	<a href="#">InfoLoup n°16</a> (format pdf - 4.9 Mo - 02/07/2017) <ul style="list-style-type: none"> <li>Communication : Recommandations en cas de rencontre avec des chiens de protection</li> </ul>
15	Mars-Avril 2017	<a href="#">InfoLoup n°15</a> (format pdf - 2.3 Mo - 28/03/2017) <ul style="list-style-type: none"> <li>Zoom sur : La DDTM des Alpes-Maritimes</li> </ul>
14	Janv-Fév 2017	<a href="#">InfoLoup n°14</a> (format pdf - 3.2 Mo - 28/02/2017) <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour aller + loin : Sensibilisation avec le maître pédagogique sur le loup</li> </ul>
13	Sept-Dec 2016	<a href="#">InfoLoup n°13</a> (format pdf - 1.8 Mo - 11/01/2017) <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour aller + loin : L'hybridation entre chien et loup</li> <li>La sélection de loups en captivité</li> </ul>

Le détail des articles, sujets, dossiers... parus dans les lettres d'information bimestrielles est désormais affiché dans la page "Loup" des sites internet et intranet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Retrouvez ainsi plus facilement les publications portant par exemple sur :

- L'hybridation,
- La DDT des Alpes-de-Haute-Provence,
- L'action de la Brigade loup,
- Les parcs nationaux de France et l'accompagnement des éleveurs en cœur de parc,
- Les loups nés et élevés en captivité,
- Le métier de berger,
- Les lieutenants de louveterie ...



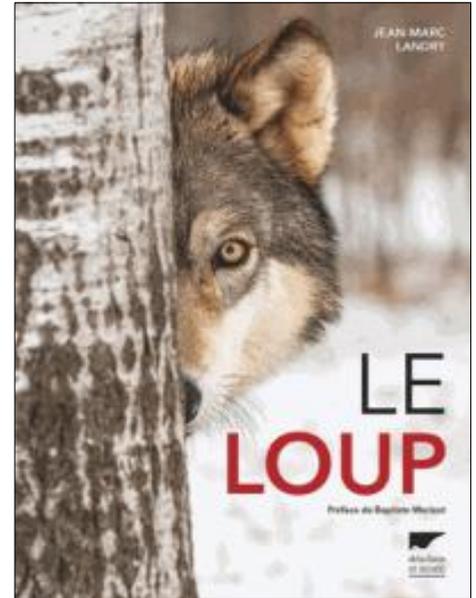
**Le livre " Le loup" de Jean-Marc Landry,  
paru le 9 novembre 2017 aux éditions Delachaux & Niestlé.**

Le biologiste, éthologue et spécialiste du loup et de la protection des troupeaux Jean-Marc Landry vient de sortir un ouvrage complet et objectif consacré au loup.

Synthèse de plus de deux décennies de recherches, abondamment documenté, entièrement actualisé et superbement illustré, ce livre pose un regard objectif et approfondi sur une espèce qui, plus que toute autre, a façonné l'histoire de la notre.

Il transmet une nouvelle vision de la notion de hiérarchie au sein d'une meute, du rôle du groupe dans l'élevage des petits, ainsi que nombre d'éléments inédits sur la protection des troupeaux et bien d'autres informations.

Ni pour ni contre, plutôt que de choisir un camp, Jean-Marc Landry plaide pour une troisième voie, respectueuse des équilibres naturels et nous emmène en voyage vers la vérité démystifiée d'une espèce comme une autre, qui évolue dans un monde en mutation.



+ d'information sur le site de la Fondation Jean-Marc Landry  [FJML](#)



Le département Sciences pour l'action et le développement de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et Montpellier SupAgro (UMR Selmet, Montpellier) ont analysé, en collaboration avec le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée, Manosque), quelles seraient les conséquences de l'adoption des moyens de protection des troupeaux sur la viabilité des élevages ovins au sud du département de l'Aveyron.

Cette étude a été réalisée à la demande de la préfecture de l'Aveyron en complément de l'étude de vulnérabilité précédemment menée par la Chambre d'agriculture de ce département. Voir  [InfoLoup n° 17](#).

**Téléchargez :**

- [le rapport de recherche](#)
- [le résumé du rapport](#)

sur  [le site internet de l'INRA](#).

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, mise en forme) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes  
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Consulter les anciens numéros de la lettre InfoLoup sur  [le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes](#)